

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

13037
Objet

Subvention exception-
nelle au ROC Cyclisme :
2 500 F

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

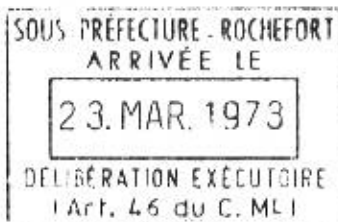
DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix neuf mars à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR,
BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD,
NAULIN, DOMECCQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par Melle FOUCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTEAU, DELAIR,
BOUTET, Mme FAVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

La Commission des Sports, dans sa réunion du 19 février 1973,
a proposé à la section Cyclisme du ROC l'attribution d'une
subvention exceptionnelle de 2 500 F à la suite de la sélection
de M. BOSSIS aux jeux olympiques de MUNICH en septembre 1972.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission de la Jeunesse et des
Sports,

DECIDE :

- d'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 2 500 F au
ROC Cyclisme, à la suite de la sélection Olympique de M. BOSSIS
et des importants résultats sportifs obtenus par ce club en 1972.
- d'imputer la dépense sur le chapitre 945 "Crédits réservés" du
Budget 1973.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

